

# Booster TPE - Transition Ecologique

## CCIR HAUTS-DE-FRANCE

### Présentation du dispositif

Dans le cadre du Programme Booster TPE, l'accompagnement Booster Transition Ecologique permet aux petites entreprises de faire le point sur leur performance environnementale et développer des actions pour optimiser leurs coûts et pérenniser leur activité, tout en réduisant leurs impacts environnementaux.

Afin de faire face à la crise sanitaire et relancer l'activité de l'entreprise, cet accompagnement privilégie des solutions pratiques et rapides à mettre en place, adaptées à la situation particulière.

Booster Transition Ecologique a pour objectifs de :

- faire le point sur la performance environnementale de l'entreprise : ses pratiques, ses outils de pilotage et son mode de gestion,
- recenser et analyser ses différents flux : énergie, déchets, rejets, matières, approvisionnement, achats responsables...,
- formaliser les actions prioritaires pour maîtriser la consommation énergétique, réduire l'empreinte carbone, optimiser les coûts de l'entreprise et valoriser ses actions environnementales auprès des clients.

La prise en charge totale de l'accompagnement est valable pour toute demande effectuée avant le 31/12/2021.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

#### Entreprises éligibles

Cette solution s'adresse aux entreprises du territoire des Hauts-de-France, de plus de 3 ans et de 20 salariés maximum qui souhaitent mettre en oeuvre leur propre transition afin de limiter les coûts environnementaux et de pérenniser leurs activités malgré le contexte actuel.

L'accompagnement Booster transition écologique est personnalisé et réalisé par un conseiller CCI.

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

C'est un accompagnement d'une valeur de 1 000 € HT, pris en charge à 100% par la Région Hauts-de-France et le FEDER afin d'accompagner les entreprises du territoire dans leur reprise d'activité.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

### Auprès de quel organisme

L'entreprise doit se rapprocher de la CCI de son territoire.

6 autres accompagnements sont proposés dans le cadre du programme Booster TPE :

- "Booster gestion": "/aide/SFQfGSwMDA4v/cci-hauts-de-france/booster-tpe-gestion.html",
- "Booster ressources humaines": "/aide/SFRfGSwMDA4v/cci-hauts-de-france/booster-tpe-ressources-humaines.html",
- "Booster relation client": "/aide/SFQ\_GSwMDA4v/cci-hauts-de-france/booster-tpe-relation-client.html",
- "Booster performance commerciale": "/aide/SFQvGSwMDA4v/cci-hauts-de-france/booster-tpe-performance-commerciale.html",
- "Booster transmission": "/aide/SFRvGSwMDA4v/cci-hauts-de-france/booster-tpe-transmission.html",
- "Booster numérique": "/aide/SFRPGSwMDA4v/cci-hauts-de-france/booster-tpe-numerique.html".

---

## Organisme

### CCIR HAUTS-DE-FRANCE

### Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Hauts de France

- **CCI Hauts-de-France**  
299 bd de Leeds  
CS 90028  
59031 LILLE Cedex  
Téléphone : 03 20 63 79 79  
E-mail : [ccideregion@hautsdefrance.cci.fr](mailto:ccideregion@hautsdefrance.cci.fr)  
Web : [hautsdefrance.cci.fr](http://hautsdefrance.cci.fr)